

La Poste met les journaux sous pression

DISTRIBUTION • Dès janvier prochain, La Poste veut augmenter le prix de distribution des journaux. Une menace de plus pèse sur un secteur déjà en difficulté. Les éditeurs et certains politiciens dénoncent la hausse.

LAURA DROMPT

La Poste n'est pas contente. Selon des comptes qu'elle refuse catégoriquement de révéler, elle perdrait 96 millions de francs par année en raison de la distribution des journaux. Elle estime trop bas le prix de ce service, et souhaite l'augmenter de 6 centimes. Sauf retournement de situation, une première hausse aura lieu dès janvier 2014, décision dénoncée par le milieu de la presse.

De 2014 à 2016, le prix de la distribution augmenterait de deux centimes par journal et par année. Ces six centimes multipliés par le nombre de numéros acheminés auront un énorme impact sur le budget des rédactions. Pour «Le Courrier», l'augmentation des coûts se monterait à 40 000 francs la première année, puis à 80 000 francs, et enfin à 120 000 francs dès 2016. A «La Liberté», les frais de port s'alourdiraient de 90 000 francs pour le seul exercice 2014.

La politique s'oppose

La Poste attend une hausse des recettes à hauteur de cinquante millions de francs. Si elle «salue l'encouragement d'une presse diversifiée», elle n'en rappelle pas moins qu'«elle n'a pas pour mandat de subventionner la presse au-delà des subsides de la Confédération». Elle se justifie par l'article 16 de la loi sur La Poste, qui indique: «Les tarifs doivent être fixés selon des principes économiques.»

C'est précisément cette position qu'attaquent les représentants des médias. Eux estiment que l'alinéa 3 fait de la distribution des journaux une exception et que le prix ne devrait pas uniquement dépendre d'une idée de rentabilité. Par ailleurs, ils relèvent que La Poste touche une grande somme d'argent public (50 millions par année) et ne rend de comptes à personne sur la gestion de ce montant.

La décision de La Poste «correspond à une hausse de 24%»

Interpellée par la «Nouvelle association du Courrier», la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (pdc) s'est opposée jeudi à la hausse, suivie par une dizaine d'autres parlementaires. L'élue fribourgeoise était déjà montée au créneau pour demander au Conseil fédéral de garantir l'aide à la presse (voir ci-contre).

Cette fois, elle souligne dans une interpellation que la décision de La



La Poste a pour but de faire des bénéfices sur le service de distribution des journaux, et pas uniquement d'en réduire le déficit.

KEYSTONE

Poste «correspond à une hausse de 24%. Elle intervient à un moment extrêmement délicat pour la presse écrite.» «Le Conseil fédéral est-il conscient que la tarification décidée par La Poste pénalise les petits journaux de ce pays et soutient le mouvement de concentration de la presse?», demande l'élue dans son texte.

Suisses/Schweizer Medien n'attendra pas la réponse du Conseil fédéral. Le groupe des éditeurs souhaite porter l'affaire devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), accusant La Poste de manquer de transparence et de ne pas respecter la loi. «Mais pour commencer, nous attendons toujours une décision de La Poste en bonne et due forme», explique Daniel Hammer, secrétaire général de Médias Suisses. Sans cela, aucun recours auprès du TAF n'est possible. Ensuite seulement, le TAF prendra position sur l'interprétation du fameux article 16.

Selon le service de communication de La Poste, rien n'a été actuellement entrepris pour fournir une notification de décision, au sens où l'entend le droit administratif. Cette décision officielle, justement, qui permettrait à Médias Suisses de déposer un recours.

«Un coup de massue»

Pour ce dernier, la survie de beaucoup de titres est en jeu. «Cette augmentation a été un coup de massue, que nous ne nous expliquons pas», déplore Daniel Hammer. «La Poste affirme perdre 100 millions, mais elle n'a jamais donné suite à nos demandes pour étudier les comptes concernant l'acheminement des journaux. Et, selon nous, ils ne prennent pas en compte les économies d'échelle réalisées grâce au volume que nous leur apportons, qui permettent de maintenir le reste de leurs activités.»

Appelée à réagir sur ce sujet, La Poste s'est bornée à une prise de posi-

tion officielle: «Les éditeurs sont déjà au courant depuis 2012 de l'augmentation des tarifs applicables aux journaux. Pour tenir compte de la situation du secteur de l'édition, La Poste a d'une part reporté d'un an l'augmentation des tarifs et d'autre part décidé de l'échelonner sur trois ans. Avec cette mesure, La Poste ne pourra réduire son déficit que de près de la moitié.»

Faire des bénéfices

Dans le document auquel nous a renvoyés le service de communication, une phrase de conclusion attire l'attention: «A long terme, La Poste vise un rendement sur chiffre d'affaires raisonnable pour la distribution des journaux et périodiques.» Autrement dit, La Poste a pour but de faire des bénéfices sur ce service, et pas uniquement d'en réduire le déficit, contrairement à ce que dit la version officielle. Malgré d'insistantes questions, impossible d'obtenir un objectif chiffré. I LE COURRIER

PISTES DE RÉFLEXION AU PARLEMENT

Outre l'interpellation de Christine Bulliard-Marbach (pdc/FR), plusieurs textes adressés au Conseil fédéral veulent venir en aide aux médias. Jean Christophe Schwaab (ps/VD) a déposé deux interpellations mercredi. La première demande d'examiner d'autres modèles d'aide à la presse, ayant fait leurs preuves à l'étranger. La seconde envisage de prélever une partie des recettes publicitaires engrangées par les géants d'internet, tels que Google, facebook ou Microsoft, pour «financer le journalisme de qualité en Suisse». «Ces entreprises bénéficient grandement du travail de recherche, en particulier des journalistes, qui contribue à en alimenter le contenu», explique le socialiste dans son interpellation. «Cette proposition devrait intéresser les éditeurs», affirme-t-il. «Car l'argent ne vient pas directement de la Confédération. Lorsque, dans son papier de position, le PS avait envisagé une aide directe, on nous a accusés de vouloir une «Pravda». Mais, face à la concurrence déloyale exercée par ces géants d'internet, les éditeurs sont aussi furieux que nous.»

Enfin, Matthias Aebischer (ps/BE) demande de reconsidérer la manière dont fonctionne la redevance en Suisse, et pose la question d'une plus vaste redistribution vers le privé. Les réponses devront attendre la prochaine session parlementaire au moins, en début d'année prochaine. LDT

REPÈRES

Loi sur La Poste

> **Entrée** en vigueur en 2012, elle prévoit une aide indirecte à la presse chiffrée à 50 millions de francs par an.

> **30 millions** sont alloués à la presse régionale et locale, 20 millions de francs sont destinés à la presse associative.

> **Actuellement**, le coût de base pour l'envoi d'un journal est de 25 centimes. S'ajoute 1,2 centime par tranche de 25 grammes. Les journaux régionaux bénéficiant de l'aide indirecte se voient offrir 22 centimes sur chaque envoi, mais cette aide risque d'être supprimée dès 2015.

> **D'ici à 2016**, La Poste souhaite faire passer le tarif de base de 25 centimes à 31 centimes, soit une hausse de 24%.

LDT

EN BREF

CANTONS ET COMMUNES La LAT réduirait leur autonomie

Les cantons et les communes craignent que l'application de la loi sur l'aménagement du territoire ne réduise leur autonomie. Le Valais se montre l'un des plus acerbes. Fribourg et les Grisons exigent que le Conseil fédéral revoie l'ensemble de sa copie. Mise en consultation jusqu'à aujourd'hui, l'ordonnance modifiée transfère selon les cantons des compétences à la Confédération. L'Association des communes suisses réclame également que la loi d'application respecte l'autonomie des municipalités. Le texte ne rencontre pas plus de succès auprès des partis politiques, de gauche comme de droite. ATS

RENCONTRE À BRUXELLES

Suisse-UE: les cantons sont confiants

TANGUY VERHOOSSEL, BRUXELLES

C'est inédit, à double titre. Pour la première fois, des représentants des gouvernements et des parlements de tous les cantons de Suisse romande se sont rendus ensemble à Bruxelles, jeudi et hier. Et pour la première fois depuis longtemps, c'est en se montrant prudemment confiants dans l'avenir des relations entre leur pays et l'Union que les Helvètes ont quitté la capitale de l'Europe.

«On a constaté chez nos partenaires européens une approche constructive», a déclaré le président de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (Cgso), le conseiller d'Etat fribourgeois Beat Vonlanthen (PHOTO ALDO ELLENA). Lors de sa précédente visite à Bruxelles, en mars 2012, le discours avait été tout autre: «Certains avaient fait remarquer que la Suisse n'avait plus d'amis» à Bruxelles, a-t-il ajouté.

Même son de cloche du côté de la présidente du Forum interparlementaire romand (FIR), la Vaudoise Fabienne Freymond Cantone (PS): «Nous sommes tous convaincus que le bilatéralisme a encore un avenir. Le langage est devenu très différent» du côté de l'UE, où il n'est plus question de condescendance, mais bien d'ouverture. Beat Vonlanthen (pdc) explique ce changement d'attitude par les «perspectives qui ont été ouvertes» en l'espace d'une année: Berne et Bruxelles ont réussi à tracer les grandes lignes d'un futur accord dans le domaine institutionnel et sont «en bonne voie» de trouver un compromis dans le secteur de l'électricité.

Bien sûr, rien n'est acquis, a-t-il précisé. D'une part, les négociations institutionnelles n'ont pas encore débuté - le Conseil fédéral adoptera un



mandat à la fin de l'année, après que les cantons se seront prononcés sur le sujet, le 13 décembre (aucune mauvaise surprise n'est à redouter, selon le Fribourgeois).

D'autre part, il est déjà acquis que les directives de négociation de Berne

et de Bruxelles divergeront sur certains points (le rôle de la Commission européenne en matière de surveillance de la bonne application des accords et l'aspect contraignant des décisions que la Cour de justice de l'UE sera amenée à adopter, en particulier).

Enfin, une lourde épée de Damoclès pèse au-dessus de la Suisse: au cas où les Helvètes approuveraient, en 2014, les initiatives contre l'immigration de masse ou Ecopop, ou rejetteraient l'extension du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie, tout l'édifice s'écroulerait. «Nous avons dû prendre en considération certaines réalités», a confessé Beat Vonlanthen. «Tout sera déséquilibré» si les votes sur la libre circulation se déroulent mal, a ajouté Fabienne Freymond Cantone. I